

89e séance du 23 décembre 1948, à 9 heures.

Présidence: M. Etter.

Absent:

Secrétaires: MM. Leimgruber et Oser.

Clôture: 12 heures 45.

Procès-verbal: 81e séance.

Catastrophe de Mitholz.

M. Kobelt: Juge d'instruction Wullschläger a été désigné pour l'enquête avec concours de la commission d'experts qui a fonctionné à Dailly (président Rohn). Rohn choisira ses collaborateurs. Muntwiler organise le commandement de la zone. L'armée fournira le matériel nécessaire à la population, y compris le foin pour le bétail. Dommage sera peut-être de 100 mio. Je pense que la Confédération doit assumer la responsabilité des dommages subis par la population. Le rapport de l'expert de St-Moritz était destiné au juge d'instruction. Nous ne pourrions en faire état ici. Les services techniques ont déjà étudié les suggestions qu'il contient. Devons accélérer les revisions, en augmentant le personnel s'il le faut. Une plus grande dissémination des entrepôts malgré les avantages des grands dépôts. Le CF doit exprimer ses condoléances à la population. Autoriser le DMF à prendre toutes les mesures de secours en faveur de la population, approuver les mesures prises, approuver l'accélération des dispositions prises par le SDM et renforcement de la garde des entrepôts.

M. de Steiger: Devons prendre des mesures administratives avant de connaître le résultat de l'enquête pénale. Pour les 80 mio non couverts par l'assurance, soyons prudents. Avons toujours décliné une responsabilité sans faute malgré l'équité. C'est peut-être choquant, mais c'est le droit. La deuxième proposition de M. Kobelt vise-t-elle cette couverture des dommages?

M. Etter: Serait dangereux de reconnaître la responsabilité civile. Autre chose est d'annoncer une aide volontaire.

M. Kobelt: On n'a constaté nulle part la décomposition des vieilles poudres. Revision générale exigera des années. Je serai prudent dans mes déclarations.

M. de Steiger: Préciser qu'il s'agit de mesures de premier secours.

M. Nobs: Difficile de prévenir des dangers dont on ignore la nature. Décentralisation paraît utile. Aussi d'avis qu'il doit s'agir d'une aide immédiate. Attendre une proposition pour le crédit. Ne pas être mesquin.

M. Stampfli: Grosse émotion dans les régions intéressées qui attendent avec impatience le résultat de l'enquête. La commission de Dailly semble peu qualifiée, puisqu'elle n'a rien conclu. Elargir la commission, pour des raisons psychologiques.

M. Kobelt: Je demande l'autorisation de solliciter des crédits supplémentaires pour les mesures à prendre pour prévenir si possible d'autres catastrophes; pour les munitions perdues et les dépôts



majorer les postes dans les budgets futurs. D'accord de compléter la commission.

M. Stampfli: Impossible de confier une enquête rapide à Schläpfer.

M. Kobelt: Avons voulu laisser à Rohner le soin de choisir ses collaborateurs. Pourrons lui donner des instructions pour l'accélération de l'enquête.

M. Nobs: Nommer une nouvelle commission comprenant une partie des anciens membres. Schläpfer est un labin.

M. Kobelt: Qui doit nommer la commission? CF, Rohn ou juge d'instruction?

M. de Steiger: Nommer nous-même la commission avec maintien d'anciens membres. Nous soumettre le questionnaire. Nous dire entre autres combien de temps la poudre peut se conserver sans danger.

M. Petitpierre: Demander à Rohn des propositions mais nommer nous-mêmes la commission. Chercher éventuellement dans les milieux universitaires cantonaux.

M. Etter: S'agit moins de savoir ce qui s'est passé que de savoir comment prévenir. M. Kobelt doit s'entendre avec Rohn pour que la commission travaille rapidement.

M. Celio: Pas favorable à ce que le CF nomme la commission, la Confédération étant en cause. Le juge d'instruction devrait nommer les experts.

M. Etter: Le CF est responsable des mesures de prévention à prendre. Il doit donc établir les causes et nommer la commission. La commission devra aussi dire s'il ne veut pas mieux décentraliser les dépôts.

M. Kobelt: D'accord de faire nommer la commission par le CF. Proposition suivra.

Fédération des Juifs suisses.

M. Petitpierre: Ce groupement m'a demandé une déclaration concernant l'attitude suisse à l'égard du problème palestinien. J'ai refusé l'audience. Un de mes collaborateurs a reçu le président pour expliquer mon refus.

Affaire d'armes entre DMF et Etats arabes.

M. Petitpierre: Le ministre du Liban signale que des pourparlers sont en cours et me demande de pousser à la roue. Mieux vaut s'abstenir. L'affaire est à l'examen dans les départements intéressés.

M. Kobelt: Nous ferons une proposition au CF lorsque les sous-organes auront conclu un accord.

Situation en Italie et en France.

MM. Petitpierre et Kobelt donnent quelques précisions sur le péril communiste.

Liquidation de l'office de guerre des transports.

M. Stampfli: La liquidation donne un reliquat de 30 mios pour la caisse fédérale. Après la première guerre 30 mios de déficit. Bon certificat pour Matter.

Directeur Pahud.

M. Stampfli: Pahud s'est démis de ses fonctions de chef, mais il est prêt à fonctionner dans diverses commissions contre une indemnité de 15 000 fr. environ. Précédent dangereux pour divers chefs de division. Même s'il y a cette différence que Pahud n'a pas de retraite. Que pensez-vous de la question de principe?

M. Nobs: Grandes hésitations à cause des dangers. Distinguer entre ses activités durables et les mandats spéciaux.

M. de Steiger: Avons des précédents dans les mandats spéciaux. Pour Pahud il n'y a pas de cumul. Trouver une formule assez précise.

M. Stampfli: Je chercherai une solution avec l'office du personnel.

Girokonto I.

M. de Steiger: Vous avez reçu l'expertise Merz, à examiner à l'occasion. Voudrais l-avis de M. Stampfli avant son départ. Merz est plus fort que Stucki dans cette question là.

Réforme administrative.

M. de Steiger: J'écrirai à M. Stampfli sur la base de mon projet complété par M. Etter, en vue du rapport à fournir par M. Stampfli.

M. Etter: Rédiger plus brièvement les propositions. Ce serait aussi une façon de décharger le président.

Journaux du CF.

M. Nobs: Cette salle de lecture est peu fréquentée par les CF, plus par les fonctionnaires. Je propose sa fermeture. Economie de 1000 fr. . Idem pour salle de lecture du parlement (1 600 fr.). Ne pas renouveler les abonnements pour salle du CF et fermer la salle. Pour la salle du parlement, laisser aller les choses.

M. Etter: La salle de lecture est la salle d'attente des ministres.

M. de Steiger: Le moindre médecin de campagne a ses trois journaux dans la salle d'attente.

M. Nobs: Je retire ma demande pour la fermeture, mais régler la question des journaux.

M. Celio: Pas possible de priver le palais de journaux. Mieux vaut supprimer la salle de lecture du parlement.

M. Etter: Ne pas oublier que ces journaux sont classés et utilisés après coup.

M. Nobs: Combiner les deux salles.

Aktionskomite Stein i./Toggenburg.

M. Etter: Remerciements au CF pour ses 10 000 fr.

Décisions prises sur la base de propositions écrites.

- Politique. Agrément ministre Finlande.
- Militaire. Begnadigungsgesuche Chopard, Baumgartner.
Militärdienstleistungen 1948.
- Politique. Abrogation ACF biens soustraits.
Promotions.
- Justice et police. Spielbetrieb in den Kursälen.
- Politique. Verstaatlichungen in der Tschechoslowakei.
- Intérieur. Fischerei Langensee.
- Finances et douanes. Mass- und Gewichtskommission.
- Justice et police. Beförderung Meyer.
- Finances et douanes. Alkoholfachkommission.
Beförderungen Oberzolldirektion.
Alkoholrekurskommission.
Disziplinarcommission.
Paritätische Kommission.
- Economie publique. Beförderungen Handelsabteilung.
Berichte Arbeitskonferenz.
Wirtschaftsverhandlungen mit Spanien.
" " " " Polen.
- Lohn- und Verdienstersatzordnung.
Beihilfeordnung.
- Postes et chemins de fer. Furka-Oberalp.
Kreisdirektor II SBB.
Beförderungen Amt für Verkehr.
Strafverfolgung Keller.
- M. Etter: Un rapport officiel sur le rôle de M. Pillet Golaz paraît nécessaire pour éviter des dépositions. Le dépt pol. ou moi renseigneront M. Pilet. Celui-ci fournira les éléments de rédaction du rapport officiel.
- M. de Steiger: Faire le rapport, le CF pourra se prononcer après.
- M. Petitpierre: C'est la 3e ou 4e fois que nous devons décider si un ancien CF ou ministre doit être entendu comme témoin. Jusqu'à présent, j'ai tourné la difficulté en recourant à la forme de l'exposé du département.
- M. Etter: Je renseignerai M. Pilet-Golaz une fois le rapport fourni. Contact sera pris avec justice et police.
- M. de Steiger: Attendre que les autorités judiciaires posent des questions.